

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ⵎⵓⵎⵉⵔⵉ ⵏ ⵉⵏⵙⵉⵎⵉⵏⵜ ⵏ ⵉⵏⵙⵉⵎⵉⵏⵜ ⵏ ⵉⵏⵙⵉⵎⵉⵏⵜ
X.ⵓⵎⵓⵏⵓⵎⵉⵔⵉ ⵏ ⵉⵏⵙⵉⵎⵉⵏⵜ ⵏ ⵉⵏⵙⵉⵎⵉⵏⵜ ⵏ ⵉⵏⵙⵉⵎⵉⵏⵜ
X.ⵓⵎⵓⵏⵓⵎⵉⵔⵉ ⵏ ⵉⵏⵙⵉⵎⵉⵏⵜ ⵏ ⵉⵏⵙⵉⵎⵉⵏⵜ ⵏ ⵉⵏⵙⵉⵎⵉⵏⵜ

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOO
FACULTE DES LETTRES ET DES LANGUES
DEPARTEMENT LANGUE ET CULTURE AMAZIGHES



جامعة مولود معمري تيزي وزو
لكلية الآداب واللغات

N° d'Ordre :
N° de série :

Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de master II

DOMAINE : Lettres et Langues Etrangères
FILIERE : Langue Amazigh
SPECIALITE : littérature amazighe et imaginaire.

THEME

La signification imaginaire des interdits en Kabylie : cas d'Azazga et de Draa El Mizan

Présenté par :
Mlle. AKLI Dehbia
Mlle. MAKOUCHE Zahia

Encadré par :
Mme. KHERDOUCI Hassina

Jury de soutenance:

Présidente : Mme. ACHILI Fadila	MCB	UMMTO
Encadreur : Mme. KHERDOUCI Hassina	PROFESSEUR	UMMTO
Examineur: Mme. FITAS Rachida	MAA	UMMTO

Promotion : Septembre 2019

Dédicace :

Je dédie ce modeste travail à :

- *Mes chers parents.*
- *Mes frères et mes sœurs.*
- *A toute ma famille et tous mes amis.*

Dehbia & Zahia

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude ainsi que nos remerciements à Madame : KHERDOUSSI Hassina pour nous avoir dirigés dans ce projet, pour la confiance et l'intérêt qu'elle a témoigné tout le long de ce travail.

Nous remercions le président et les membres de jury, d'avoir accepté de juger notre travail.

Nous remercions aussi tout les gens qui ont donné de l'aide pour compléter ce travail.

Sommaire

Introduction générale :

- Présentation du sujet	7
- choix du sujet	7
- Problématique	7
- Les hypothèses	7
- Définition des concepts	8
- Méthodologie	9
- Approche d'analyse	10
- Présentation des informateurs	13
- Présentation de corpus	13
- Difficultés de la recherche	19

Chapitre I : aperçu historique sur l'imaginaire et les tabous

I-1 Introduction.....	21
I-2 Aperçu historique sur l'imaginaire.....	21
I-2-1 Aperçu historique sur l'imaginaire kabyle	21
I-3 Aperçu historique des tabous	21
I-3-1 Introduction	21
I-3-2 définitions	22
I-3-3 Types de tabou.....	22
I-3-4 Buts des tabous.....	23
I-3-5 La source du tabou	24
I-4 les facteurs d'influence sur les interdits kabyles.....	24
I-4-1 L'islam	24
I-4-2 Les croyances surnaturelles.....	25
I-4-3 L'organisation sociale	26
I-5 Les aspects de l'imaginaire kabyle selon les interdits	27

I-6 Conclusion	27
----------------------	----

Chapitre II Signification imaginaire des interdits

II-1 Introduction	30
II-2 Les thématiques abordées dans les interdits kabyles	30
II-2-1 la religion	30
II-2-2 La culture.....	30
II-2-3 Le Social	30
II-2-4 Le Rituel	30
II-3 Les représentations symboliques et imaginaires dans les interdits	31
kabyles	
II-3-1 introduction	31
II-3-2 La religion	31
II-3-3 La Culture	32
II-3-4 Le Social	36
II-3-5 Le Rituel	38
II-4 le statu des interdits dans la société kabyle moderne	43
II-5 Conclusion	43

Conclusion générale

Bibliographie

Annexes

- Annexe 1 : corpus de la région d'Azazga	50
- Annexe 2 : corpus de la région de Draa El Mizan.....	54
- Annexe 3 : résumé en berbère.	58

Introduction générale

Introduction générale :

Introduction générale :

Dans ce mémoire consacré à l'étude de l'imaginaire des interdits en Kabylie, il sera question d'étudier l'imaginaire dans ces interdits à travers les représentations symboliques qui le reflètent. Il s'agit d'une étude multidisciplinaire car elle touche tous les domaines de la vie ; le social, le religieux et le culturel.

En Kabylie, la production des interdits est liée au quotidien des habitants, elle se marque principalement par un état d'esprit patriarcal. Ces interdits font leur loi et leur système social.

L'objectif de notre travail, est de recueillir ces interdits qui sont en voie de disparition et qui ont une grande importance car ils représentent l'identité et la culture berbère, afin de les étudier et dégager leur imaginaire et savoir les facteurs d'influence de ce dernier.

Nous avons choisi de faire notre étude sur les interdits dans deux localités de la Kabylie : Azazga et Draa El Mizan. Nous

Ce travail est reparti en deux chapitres plus une partie introductive consacrée à la méthodologie du travail. Dans cette partie, nous allons présenter notre sujet d'étude et la raison pour laquelle nous l'avons choisi. Par la suite, nous allons rédiger notre problématique sur laquelle se base notre recherche et nous allons donner quelques hypothèses comme des premières réponses à la problématique posée. Enfin nous allons définir quelques concepts clés qui vont nous aider dans la suite de notre recherche. Puis nous allons exposer des différentes techniques et méthode de ce travail. Dans le premier chapitre nous avons choisi de donner un aperçu historique sur l'imaginaire kabyle et définir et donner les types et l'objectif des tabous.

Nous abordons aussi les facteurs d'influence de l'imaginaire kabyle à travers les interdits transcrits dans notre corpus afin de pouvoir comprendre leurs existence dans la société kabyle.

Nous finissons par donner quelques aspects de l'imaginaire kabyle afin de le cerner.

Dans le deuxième et le dernier chapitre, nous allons étudier les thématiques existantes dans les interdits kabyles. Ensuite, nous dégagerons l'imaginaire de ces derniers à travers les représentations symboliques qui le reflètent.

Introduction générale :

Présentation du sujet :

Notre thème intitulé : *La signification imaginaire des interdits en Kabylie*, porte sur l'imaginaire dans ces interdits et ses facteurs d'influence. Il s'agit d'une étude multidisciplinaire car elle touche à la fois l'imaginaire, la sociologie et la culture.

Choix du sujet :

Nous avons opté pour travailler sur le thème de l'imaginaire des interdits dans la société kabyle parce qu'elle se caractérise à notre sens par des divers types d'imaginaire que ça soit sur le plan social, religieux, ex. En plus a peu études qui lui ont été consacrées.

Problématique :

Notre mémoire porte sur les interdits en Kabylie, nous avons choisi d'en faire une étude afin de tenter de voir comment l'imaginaire se manifeste-t-il dans ces interdits ?

En abordant ce thème, notre préoccupation majeure est de saisir la signification des interdits et de définir leur imaginaire et notamment ses facteurs d'influence.

De quel imaginaire s'agit-il ? Quels sont ses facteurs d'influence ? Et quel est le statut des interdits dans la société kabyle contemporaine ?

Les hypothèses :

Il est vrai que chaque problématique nécessite l'élaboration d'hypothèses, celle-ci sont définies comme : « *une réponse supposée à sa question de recherche et l'hypothèse demande à être vérifiée dans la réalité et ce sens représente le support de la démarche scientifique*¹ ».

Ainsi nous avons abordé des hypothèses pour répondre a notre problématique :

- En première vision nous ne pensons que l'imaginaire dans les interdits kabyles a plusieurs types. Il peut être par exemple : religieux vu que la plupart des kabyles sont des musulmans.

Comme il peut agir d'un imaginaire social ou culturel aussi. Ce que nous allons découvrir en cours de notre analyse.

- Les facteurs d'influence peuvent être variés : comme nous le savons tous les kabyles ont beaucoup de croyances qui peuvent influencer d'une manière directe ou indirecte

¹ SEGMENT F., Totem et tabous

Introduction générale :

sur l'imaginaire kabyle, notamment sur les interdits. Il est également possible aussi que les religions ont un rôle dans la formation de ces prohibitions.

- Pour ce qui concerne le statut des interdits dans la société kabyle contemporaine nous pensons qu'il y a quelques interdits qui ont disparu et d'autres qui demeurent jusqu'à nos jours comme les interdits qu'on dit sacrés.

Définition des concepts :

L'imaginaire :

Il nous apparaît essentiel dans notre recherche de définir tout d'abord, les concepts qui sont à la base de notre projet et de ce travail en particulier le concept de l'imaginaire qui : *« n'est ni un lien ni un objet. C'est un système, une relation, une logique dynamique de composition d'images, un pont immatériel, mais en même temps très réel, dans la mesure où il nous livre la puissance bien réelle de ces images ² ».*

Et aussi *« L'imaginaire représente à chaque instant le sens implicite du réel ³ ».*

Il peut être considéré comme : « une catégorie qui fait le lien entre le symbolique et le réel, instance qui reflète le désir dans l'image que le sujet a de lui-même ⁴ ».

Etymologie de l'imaginaire :

Selon THOMAS J⁵. Il fait parti du latin « imago » qui a donné le mot « image » : nom féminin du XI^{ème} siècle. « imagène » emprunté du latin « imaginom » accusatif de « imago », représentation, images, copie comparaison. Dans son acception originale.

L'imaginaire social :

Comme nous le savons tous, les interdits sont liés à la société donc sont directement liés à l'imaginaire collectif (social) qui se définit ainsi : *« Par l'expression imaginaire sociale on désigne l'ensemble des représentations imaginaire propres a un groupe social : les mythes, les croyances cosmique et religieuses, les utopies. On suppose que cet ensemble, générateur de significations, participe à la vie commune, aux pratiques sociales : ce sont ces liens, ces implications du symbolique dans les pratiques qui retiennent particulièrement l'attention des analyses du social⁶ ».*

² THOMAS J., *Introduction aux méthodologies de l'imaginaire*, Ellipses, Paris, 1998, pp. 16-17.

³ SARTRE J.P., *L'imaginaire*, coll. "idées" Gallimard, 1971.

⁴ Le petit Larousse illustre, *Dictionnaire*, Larousse, Paris, 2008, p.520.

⁵ THOMAS J., op.cit,

⁶ <https://www.universalis.fr/encyclopédie/imaginaire-social/>.

Introduction générale :

L’imaginaire religieux :

Vu que la société kabyle est influencée par la religion et notamment ses interdits. Nous touchons à définir ce concept qui est essentiel dans notre recherche on peut concéder l’imaginaire religieux comme « *des systèmes solidaires de croyances et de pratiques liées à des communautés humaines*⁷ ».

L’imaginaire kabyle :

Notre thème parle des interdits en Kabylie qui font partie de l’imaginaire kabyle qui : « *est fertile et, pour beaucoup d’hommes et de femmes, il est à la limite de la croyance. Il arrive souvent que l’on évoque le surnaturel en ajoutant un commentaire « je ne sais pas si cela existe ou pas) ce qui est un aveu de doute*⁸ ».

Les interdits :

Avant d’entamer notre recherche, il est nécessaire de définir ce concept “interdit” sur lequel se base notre recherche. Il est défini comme : « *(leħram ou tħira) Un ensemble de lois communes, respectés par tous les inculqués dès le plus jeune âge, destinées à maintenir un ordre commun, politique et social. La plus part de ces prohibitions sont de caractère religieux ou surnaturel*⁹ ».

L’image :

Les interdits kabyles comportent un nombre d’images que nous pouvons définir comme étant « *une représentation d’une personne, d’une chose, par la sculpture, le dessin, la photographie, etc. Représentation sensible d’une abstraction, d’un objet invisible*¹⁰ ».

Pour donner un sens plus proche à notre thème, nous la définissons comme une « *représentation mentale d’une perception antérieure en l’absence de l’objet perçu. Représentation que l’on se fait d’une chose*¹¹ ».

Méthodologie :

Pour répondre à toutes nos préoccupations dans notre mémoire, Nous avons fait une enquête de terrain afin de collecter un corpus des interdits auprès de la population des deux localités citées. Les recherches de la science sociale sont dépendantes des techniques et des méthodes utilisées.

⁷ DURKHEIM E., *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Quadrige/PUF, Paris, 1998, p.65.

⁸ LACOSTE-DU-JARDIN C., *Dictionnaire de la culture berbère en Kabylie*, p.185.

⁹ Idem, p.191.

¹⁰ Dictionnaire de la culture française, *Encyclopédie des noms propre*, Hachette, Paris, 1989, p.645.

¹¹ Idem, p. 645.

Introduction générale :

La lecture :

Notre thème nécessite une lecture des ouvrages et une consultation des dictionnaires pour pouvoir définir des concepts essentiels dans notre étude.

Entretien :

Un entretien est défini comme « *une méthode spéciale de la recherche scientifique et comme un procédé d'investissement scientifique* ¹² ». Cette technique est la plus importante dans notre recherche, car elle nous permet de faire des interviews avec les informateurs, pour avoir un corpus avec lequel nous pouvons faire un lien entre la théorie et la pratique. Pour réaliser cet entretien il faut avoir un objet d'étude très précis au début de la recherche.

Approche d'analyse :

Sachant que les interdits sont liés directement à un imaginaire social, nous allons tenter de les aborder avec une approche de l'imaginaire.

Nous allons essayer d'interpréter les représentations symboliques et les images dans les interdits kabyles puisque l'image porte un sens indirect.

Cette approche nous semble convenable et appropriée puisque « *l'étude de l'imaginaire comme système des images-textes, sur leur dynamique créatrice et leur prégnance sémantique, qui rend possible une interprétation indéfinie, et enfin sur leur efficace pratique et leur participation à la vie individuelle et collective* ¹³ ».

Comme nous l'avons déjà cité plus haut, notre terrain d'enquête est constitué de deux localités que nous allons présenter ci-dessous :

Le village d'Azazga :

Azazga est une commune de la wilaya de Tizi-Ouzou en Algérie. Elle est située à l'est du Tizi Ouzou et à l'ouest de Béjaïa. Cette région est riche de son mouvement culturel et social. Elle est connue aussi par sa culture et ses traditions.

¹² GRAWITZ M., *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, Paris, 2000, p.351.

¹³ WUNENBOURGER J.-J., *L'imaginaire*, **Que Sais-Je**, PUF, Paris, 2003, p.98.

Introduction générale :

Origine du nom :

Azazga est la forme arabisée puis francisée du nom origine berbère (iezzugen) signifiant les sourds « *Aàrch (tribu) de la confédération des Zeghfawa, dans la Kabylie maritime orientale, à l'est des At Flik et des At Jennad, et au nord des At Ghobri, sur la montagne d'Afroun et de la forêt de Yakouren, riche en chênes verts et chênes-lièges. Outre le bois et le liège, on y produit de l'huile d'olive et des figues* ¹⁴ »



Photo n°1: Village d'Azazga

Le village de Draa El Mizan :

Cette région située au sud ouest de la wilaya de Tizi-Ouzou est connue par son vaste histoire dans la période coloniale. « *C'est une petite ville agricole, entre les Iflissen Mellil, les Maatka, les Beni-Khalfun, et les Nezliwa. Dràa El-Mizan est le lieu de naissance de Beklacem Krim (1922-1970), qui fut un des dirigeants du mouvement d'indépendance.* ¹⁵ »

Origine du nom :

Ce nom retrouve ces origines dans la langue arabe : « *Dràa El Mizan, le fléau de la balance, est le nom d'une crête, que l'on applique plus tard à la redoute bâtie en 1951 sur*

¹⁴ LACOSTE-DU-JARDIN C., op.cit, p.180

¹⁵ Idem, p.122

Introduction générale :

*les ponts de tachtirt*¹⁶ ». Il y'a des citoyens qui disent que ce nom est appliqué par les turques en 1595, les autres disent que c'est appliqué par l'Emir Abd El Kader dans la période coloniale.



Photo n°02 : village de Draa El Mizan

Présentation des informateurs :

1) Les informatrices d'Azazga :

Tableau n° 01 :

Noms	Age	Fonction	Niveau d'étude	Langue parlée
Nna Sadiya	80 ans	Femme au foyer	/	Kabyle
Nna Ouardiya	75 ans	Femme au foyer	/	Kabyle
Nna Dalila	62ans	Retraitée	Enseignante d'arabe	Kabyle arabe et français

¹⁶ Revue africaine, *Journal des travaux de la société historique algérienne*, 1862, p.426.

Introduction générale :

2) Les informatrices de Draa El Mizan :

Tableau n°02 :

Noms	Age	Fonction	Niveau d'étude	Langue parlée
Nna Louiza	72 ans	Femme au foyer	/	Kabyle
Nna M'elkhir	70 ans	Femme au foyer	/	Kabyle
Nna Malika	57 ans	Retraitée	Enseignante de math au Cem	Kabyle, arabe, français
Nna Zouhra	54 ans	Retraitée	Enseignante de français au primaire	Kabyle, français

Présentation de corpus :

a) Corpus d'Azazga :

Tableau n°03 :

N°	L'interdit	Sa nature	Outil de la collecte
01	<i>Ur ilaq ara ad teffey tmeṭṭut si taddart mi ara tezweḡ</i>	Sociale	Entretien
02	<i>Tameṭṭut dayen ur ilaq ara ad tewret deg ayla n babas</i>	Sociale	Entretien
03	<i>Tameṭṭut yerban ur ilaq ara ad tniwel uqbel rebein wussan</i>	Culturelle	Entretien
04	<i>Tameṭṭut ur ilaq ad theḍer i wergaz-is zdat n ieggalen n uxxam</i>	Sociale	Entretien
05	<i>Tameṭṭut yellan s tadist ur ilaq ara ad truḥ yer lemḡam</i>	culturelle	Entretien
06	<i>Ur ilaq ara ad tečč tmeṭṭut uqbel ieggalen n uxxam</i>	Sociale	Entretien
07	<i>Ur ilaq ara ad teffey tmeṭṭut seg uxxam mebla ma tcawer argaz-is ney imyaren-is</i>	Sociale	Entretien

Introduction générale :

08	<i>Tamej̄tut ur ilaq ara ad tekkes amendil yef uqqaru-is, ur tleħħu ara melba lfuḍa</i>	Sociale	Entretien
09	<i>Tamej̄tut yeġlen ur ilaq ara ad-tt-id-yaf lmeyreb di berra</i>	Relieuse	Entretien
10	<i>Tin yebran ur ilaq ara ad tay wayeḍ uqbel ad tfak leadda-ines</i>	Religieuse	Entretien
11	<i>Aqrur amecṭuħ ur ilaq ara ad t-srekbd-t sufella n uyyul</i>	Rituelle	Entretien
12	<i>Ur ilaq ara ad tesufyeḍ aqrur si ṭaq</i>	Rituelle	Entretien
13	<i>Ur ilaq ara ad yečč tamgarḍt n leid.</i>	Rituelle	Entretien
14	<i>Ur ilaq ara tani aqrur ad ikaree agames n leid</i>	Rituelle	Entretien
15	<i>ilaq ara as-tšetleḍ ad tdegred acebub-nni ines yer lexla</i>	Culturelle	Entretien
16	<i>tigezzelt i tikelt tamezwarut ilaq ad tt-yečč yef uqeġir n jedd-is</i>	Rituelle	Entretien
17	<i>Ur ilaq ara ad tegeḍ icetiḍen n uqrur aṭutaħ di barra af lmayreb</i>	Rituelle	Entretien
18	<i>Tislit mi ara d teddu ur ilaq ara ad tebgēs.</i>	Culturelle	Entretien
19	<i>Ur txeddem ara teslit cyel n uxxam alam eaddan sebaa wussan</i>	Culturelle	Entretien
20	<i>Ur ilaq ara ad tetef tamedwast i uḍummu ur ilaq ara ad teceel times</i>	Culturelle	Entretien
21	<i>Ur ilaq ara atteflu teqcict imezzay-is deg ujeġig ibawen</i>	Rituelle	Entretien
22	<i>Taqcict ur nezwiġ ara ur ilaq ara ad temceḍ akked wetma-s deg iḍ</i>	Rituelle	Entretien
23	<i>Ur ilaq ara ad imud urgaz tameġhelt-is i wayeḍ</i>	Sociale	Entretien

Introduction générale :

24	<i>Argaz ur ilaq ara ad yekcem yer taddart yesker d leib fell-as</i>	Sociale	Entretien
25	<i>Ur ilaq ara ad yesames abernus-is</i>	Culturelle	Entretien
26	<i>ur ilaq ara ad teččed s uzelmađ</i>	Religieuse	Entretien
27	<i>Ur ilaq ara ad teğed tiɣlut deg uđebsi</i>	Rituelle	Entretien
28	<i>Ur ilaq ara ad teğğed lmakla ur tyum ara</i>	Religieuse	Entretien
29	<i>Ur ilaq ara attneqced deg iwrayen</i>		Entretien
30	<i>Ur ilaq ara ad d-kssen medden ayen zzan uqbel ad yimyur</i>	Rituelle	Entretien
31	<i>Ibawen ur ilaq ara ad tezwidr ad teččed seg-sen d izegzawen</i>	Rituelle	Entretien
32	<i>ur ilaq ara ad tselyed axxam ney lkanun di maggu</i>	Rituelle	Entretien
33	<i>Ur ilaq ara ad tgezmed acebbub di tlemmast ney di tagara n maggu</i>	Rituelle	Entretien
34	<i>Ur ilaq ara ad tawiđ tislit ney ad tmuded taqcict di maggu</i>	Rituelle	Entretien
35	<i>Ur ilaq ara win ay gezmen lhađa tazegzawt di teacurt</i>	Rituelle	Entretien
36	<i>Win ara yxedmen taduđt ur ilaq ara xdan di teacurt ,</i>	Rituelle	Entretien
37	<i>Di tmayra mi ara ad d yekcem lhenni ilaq ad fyen iqrar imectađ akked ttelmezyn ur nezwiğ ara</i>	Culturelle	Entretien
38	<i>tin yellan s tadist Ur ila qara ad d yekcem ney ad yeffey fell-asent umerhum.</i>	Rituelle	Entretien
39	<i>Ur ilaq ara ad d yekcem lmegget ney ad yeffey aft id ur nezwiğ ara</i>	Rituelle	Entretien
40	<i>Ur ilaq ara tilemžit as-tesuref I uzeđta ma tesuref-as ilaq ad-as d tuyal</i>	Rituelle	Entretien
41	<i>Ur ilaq ara ad telseđ taqendurt tetti negh ad tetti fell-am ddunit ula d arkasen ttin</i>	Rituelle	Entretien

Introduction générale :

42	<i>Ur ilaq ad tsersed lhağa tbed yef tebburt</i>	Rituelle	Entretien
43	<i>Ur ilaq ara ad teqqimed yef umnar n tebburt</i>	Rituelle	Entretien
44	<i>Ur ilaq ara ad teğed tabburt teldi yef lmayreb</i>	Rituelle	Entretien
45	<i>Ur ilaq ara ad tđumed yef lmeyreb</i>	Rituelle	Entretien
46	<i>Ur ilaq ara ad tmeded si lmeyreb d asawen</i>	Rituelle	Entretien
47	<i>Ur ilaq ara ad tetsed yef leaşer</i>	religieuse	Entretien

b) Présentation du corpus de Draa El Mizan :

Tableau n°04 :

n°	L'interdit	Sa nature	Outil de la collecte
48	<i>Tamettut ur tzellu ara</i>	Sociale	Entretien
49	<i>Tameţţut ur ilaq ara ad tessers ađebsi deg urrebi-s mi ara tessett</i>	Rituelle	Entretien
50	<i>Tameţţut ad yilin s tadist ur ilaq ara ad tegzem acebbub-is</i>	Rituelle	Entretien
51	<i>Tameţţut isean argaz ur ilaq ara ad temced deg id</i>	Rituelle	Entretien
52	<i>Tameţţut dayen ur ilaq ara ad truğ yer tejmaet</i>	Sociale	Entretien
53	<i>Tameţţut ur ilaq ara ad teffey wahdes ilaq ad yeddu yides wergaz</i>	Sociale	Entretien
54	<i>Tameţţut ur ilaq ara ad tniwel s uqaru-s earyan</i>	Sociale	Entretien
55	<i>Mi ara as-tesarded i şşabi ur ilaq ara aman-nni-ines aten-teđegred anda ur zdig ara lhal</i>	Culturelle	Entretien
56	<i>Ur ilaq ara agrur aţutağ att-sufyed-t yef lmayreb</i>	Rituelle	Entretien
57	<i>Ur ilaq ara ad teseadiđ agrur yef umkan ixemjen</i>		Entretien
58	<i>Ur ilaq ara ad terzed lhağa deg ufus n weqrur aţutağ</i>	Rituelle	Entretien
59	<i>Ur ilaq ara agrur ad yurar s teflut ney aekkaz ney ayanim axater medyurit sean řira</i>		Entretien
60	<i>Ur ilaq ara ad tesurfed i</i>	Rituelle	Entretien

Introduction générale :

	<i>weqrur</i>		
61	<i>Tassa n tyaziḍt ur tt-tettmuduḍ ara i weqcic amectuḥ</i>	Rituelle	Entretien
62	<i>Ur ilaq ara tislit ad tečč buzluḥ n leid ilaq alma yezzi-d fell-as useggas</i>	Culturelle	Entretien
63	<i>Ur ilaq ara mi ara ad teddu akk-nni ad teqqen yid-s lfeta</i>	Culturelle	Entretien
64	<i>Tislit ur ilaq ara ad tenal lahwal n tin yebran</i>	Culturelle	Entretien
65	<i>Taqendurt n teslit ur ilaq ara ad tt-tels tayed uqbel-is</i>	Culturelle	Entretien
66	<i>Mi ara teddu teslit ur ilaq ara ad tezzi yer deffir</i>	Culturelle	Entretien
67	<i>Tislit tajdiḥ dayen ur ilaq ara as-d-ayen lqec wexxam-is aseggas-nni amezwaru.</i>	Culturelle	Entretien
68	<i>Taqcict ur nezwiḡ ara ur ilaq ara ad tečč taxenfuct n buzluḥ</i>	Rituelle	Entretien
69	<i>Taqcict ur nezwiḡ ara ur ilaq ara ad tečč tiḥ n buzluḥ n leid</i>	Rituelle	Entretien
70	<i>Tayrift tamezwarut ur ilaq ara ad tt-tečč taqcict ur nezwiḡ</i>	Rituelle	Entretien
71	<i>Taqcict ur ilaq ad tečč men yir tiferett</i>	Rituelle	Entretien
72	<i>Taqcict ur ilaq ara ad temceḥ iqedḥan</i>	Rituelle	Entretien
73	<i>Argaz ur ilaq ara ad iruḥ yer tala</i>	Sociale	Entretien
74	<i>Argaz ur ilaq ara ad yekkes tacacit di taddert.</i>	Sociale	Entretien
75	<i>Ur ilaq ara ad teččeḍ abuciban</i>	Rituelle	Entretien
76	<i>Ur ilaq ara ad yečč tamgart n leid</i>	Rituelle	Entretien
77	<i>Ur ilaq ara ad yesker ney ad yečč aksum uḥelluḥ d leḥram</i>	Religieuse	Entretien
78	<i>Ur ilaq ara ad tezwired ticert yer wakal uqbel ad zareen ifellaḥen irden</i>	Rituelle	Entretien
79	<i>Win yezzān ticcirt ur ilaq ara ad tt-yeqḍee seg uxxam-is</i>	Rituelle	Entretien

Introduction générale :

80	<i>Ur ilaq ara ad tezzuđ tajujett</i>	Rituelle	Entretien
81	<i>Ur ilaq ara ad zwiđ axxam di maggu</i>	Rituelle	Entretien
82	<i>Ur ilaq ara attgred timellalin i tyaziđ di maggu</i>	Rituelle	Entretien
83	<i>Di maggu ur ilaq ad d tarzed imeslah</i>	Rituelle	Entretien
84	<i>Ur ilaq ara ad tetfed lemges ney attgezmed s tqabact di teacurt</i>	Rituelle	Entretien
85	<i>Ur tzzeted ara di teacurt</i>	Rituelle	Entretien
86	<i>Di teacurt ur ilaq ara ad tetfed tisegnit</i>	Rituelle	Entretien
87	<i>Mi ara yemdel lmeget ilaq at wexam nni akk ad sarden ifasen-nsen akked iqudam-nsenentretien</i>	Culturelle	Entretien
88	<i>Ur ilaq ara tislit tajdiđ ad tili di tmayra n tayed</i>	Culturelle	Entretien
89	<i>Ur ilaq ara dayen ad yekcem umeđhar yef teslit</i>	Culturelle	Entretien
90	<i>Ur ilaq ad tkemzed yef lhenk-ik</i>	Rituelle	Entretien
91	<i>Ur ilaq ara ad teqqimed attetfed lhenk-im</i>	Rituelle	Entretien
92	<i>Ur ilaq ara atteced s ibeddi</i>	Rituelle	Entretien
93	<i>Ur ilaq ara attdumed deffir n win ara yinigen</i>	Rituelle	Entretien
94	<i>Ur ilaq ara win ad ixiden af uksum-is</i>	Rituelle	Entretien
95	<i>ur ilaq ara ad tekseđ acaren deg id</i>	Rituelle	Entretien
96	<i>Ur ilaq ara ad telseđ acetid maqlubi</i>	Rituelle	Entretien
97	<i>Ur ilaq ad yeti usebbađ</i>	Rituelle	Entretien
98	<i>Ur ilaq ara ad tesurfed i lsas</i>	Rituelle	Entretien
99	<i>Ur ilaq ara ad tetsed deffir n uzeđta</i>	Rituelle	Entretien
100	<i>Ur ilaq ara ad txedmed lsas bla ma tezliđ-as aseffel</i>	Culturelle	Entretien
101	<i>Ur ilaq ara tafunast mi ara tarew ad cčen lbarrani adyes-is</i>	Rituelle	Entretien
102	<i>Tamcict akked teqjunt mi ara jarint ur ilaq ara ad tezred</i>	Rituelle	Entretien

Introduction générale :

	<i>arraw-nsent</i>		
103	<i>Ur ilaq ara ad şebheđ yef uwtul</i>	Rituelle	Entretien

Difficultés de la recherche :

Nous avons rencontré quelques difficultés durant notre recherche qui doivent être signalées. D'abord, il est question de rappeler l'absence de documents et d'études consacrées à ce thème. Ensuite, pour ce qui concerne les témoins et les informateurs nous avons remarqué des difficultés d'expression. Et le refus de certains villageois de nous parler. Ajoutant à cela la répétition des mêmes interdits dans les deux régions ce qui nous a pensées à supprimer quelques uns pour éviter de les répéter à chaque fois dans notre corpus.

**Chapitre I : Aperçu historique de
l'imaginaire et des tabous.**

Chapitre I : Aperçu historique de l'imaginaire et des tabous

Introduction :

Dans ce chapitre nous allons faire un aperçu historique sur l'imaginaire kabyle. Puis nous allons définir les tabous et donner leur historique, types et leur objectif.

Par la suite nous allons étudier les thématiques abordées dans notre corpus, à la fin nous allons essayer de dégager les aspects qui caractérisent l'imaginaire kabyle.

I-1 Aperçu historique de l'imaginaire :

Le terme imaginaire a connue au cours de son évolutions historiques conceptuelle divers acceptions dont il joue *«une importance existentielle pour l'homme et notamment le contemporain. L'histoire du concept d'imaginaire est liée à la dynamique des représentations intellectuelles dichotomiques depuis l'antiquité ce qui a donner toujours une tendance à opposer réel et imaginaire, raison et imagination, objectivité et subjectivité¹⁷»*.

I-1-1 Aperçu historique sur l'imaginaire kabyle :

Les kabyles à l'antiquité croyaient qu'ils existent des forces surnaturelles qui les contrôlent et les protègent de tous préjudice, et notamment les interdit de faire des choses. Ces forces ou ces puissance se manifestent dans ce qu'on appelle les gardiens '' iæessasen''. Chez les kabyles toutes chose a un gardien, c'est pour cela nous ne pouvons pas nous laisser distraire, surtout en ce qui concerne les interdits.

Après les conquêtes musulmanes en Afrique du nord, cette société a suivi les enseignements de l'islam et pris sa légitimité ce qui a influencé son imagination. L'islam a ajouté des nouveaux interdits à ceux qui existaient auparavant. Il aurait pu effacer certaines fausses croyances, mais l'imagination humaine ne pouvait pas laisser ce qui était, en quelque sorte, du sacré. Jusqu'à nos jours ces mythes sont toujours employer dans la société par les gens, particulièrement par des personnes âgées.

I-2 Aperçu historique des tabous :

I-2-1 Introduction :

Le tabou existe encore de nos jours dans les sociétés modernes; vu qu'il est conçu d'une façon négative et il porte sur des objets tout à fait différents. Le tabou est considéré du

¹⁷ RENE B. IMAGINAIRE ET « IDENTITE ESPEREE » DANS L4ENTREPRISE : LE CAS DE CIRPP, 2008, p9.

Chapitre I : Aperçu historique de l'imaginaire et des tabous

point de vue psychologique comme l' « Impératif catégorique » de Kant, ayant comme différence près le fait de vouloir agir par la contrainte, en écartant toute motivation consciente.

I- 2-2 définitions

Ce mot tabou a plusieurs définitions, c'est un acte interdits parce que touchant au sacré ; il est définie comme un « *système d'interdictions religieuses appliquées à ce qui est considéré comme sacré ou impur*¹⁸ ». Selon Freud le tabou est « *un mot Polynésien, dont la traduction présente pour nous des difficultés, parce que nous ne possédons plus la notion qu'il désigne il était encore familier aux anciens Romains ; leur sacrer était identique au tabou des Polynésiens. L' [mot en grec dans le texte] des Grecs, le Kodasch des Hébreux devaient avoir le même sens que le tabou des Polynésien et des désignations analogues chez beaucoup d'autres peuples de l'Amérique, de l'Afrique (Madagascar), du Nord et du Centre de l'Asie.*¹⁹ »

Dans la pensée moderne le tabou présente deux significations opposées : « *d'un côté, celle de sacré, consacré ; de l'autre côté celle d'inquiétant, de dangereux, d'interdit, d'impur*²⁰ ».

Le tabou manifeste généralement par des interdictions, restrictions et prohibition, « *il représente le code non écrit le plus ancien de l'humanité.*²¹ »

I-2-3 Types de tabou :

Il ne fait aucun doute que ce terme a de nombreuses significations, mais également plusieurs types qui sont désignés par sa source du pouvoir : « *1^o un tabou naturel ou direct qui est d'une force mystérieuse attache à une personne ou à une chose ; 2^o un tabou transmis ou indirect, émanant de la même force, mais qui est ou a) acquis ou b) emprunté à un prêtre, à un chef etc. ; enfin, 3^o un tabou intermédiaire entre les deux premiers, se compose de deux*

¹⁸SEGMAND F., totem et tabou, Interprétation par la psychanalyse de la vie sociale des peuples primitifs, 1912, p 20.

¹⁹ Idem.

²⁰ Idem.

²¹ Idem.

Chapitre I : Aperçu historique de l'imaginaire et des tabous

facteurs précédents, comme, par exemple, dans l'appropriation d'une femme par un homme.²² ».

I-2-4 Objectif des tabous dans la société kabyle :

Dans la société kabyle le tabou a plusieurs objectifs dont nous pouvons citer quelques uns:

a) défendre les personnes vulnérables contre toutes préjudice.

b) protéger les êtres humains notamment les femmes et les enfants contre les puissances surnaturelles et les forces magiques du monde invisible (les gardiens).

Exemple : il ne faut pas salir la fontaine peur de son gardien

c) éviter les contacts qui peuvent être néfaste avec les morts ou les cadavres

Exemple : la non mariée ne doit pas rester à la maison quant le mort fait rentrer

d) prévenir toutes sortes de confusion qui peuvent apporter dans l'accomplissement de certains actes importants dans la vie : naissance, initiation des hommes, mariage, fonctions sexuelles, etc.

e) protéger les êtres humains contre la puissance ou la colère de dieux et de démons

Exemple : l'infraction des prohibitions religieuses comme boire de l'alcool ou volé quelque choses met le dieu en colère.

f) protéger les enfants de tout danger qui peut les effrayer comme le manque d'autonomie dans lequel ils se trouvent par rapport à leurs parents

Exemple : il ne faut pas laisser un enfant seul à la maison.

g) Un autre but du tabou consiste à protéger la propriété d'une personne, ses outils, son champ, etc.

Exemple : un homme ne doit pas vendre sa terre ou son fusil pou préserver ses biens et son honneur.

h) La protection des femmes enceintes et leurs bébés

Exemple : la femme enceinte ne doit pas y' aller à la cimetièrre, de peur de perdre son bébé.

²² Idem, p21.

Chapitre I : Aperçu historique de l'imaginaire et des tabous

I-2-5 La source du tabou :

Le tabou joue bien entendu un rôle primordiale dans tous les domaines de la vie que ça soit culturel, social, religieux...

Ce terme a été crée pour la première fois par James Cook en 1777 lors de son passage au îles Hawaï .; « *le mot 'tabou', révélé par l'étude des langues polynésiennes dans lesquelles il désigne certaine choses dont l'usage n'est permis et employé maintenant couramment par les ethnographes comme synonyme d'interdit (hist.sc, 1957,p.1502)²³* ».

Nous pouvons traiter le tabou en plusieurs usages, au « *1785 tabou interdit de caractère religieux lié au caractère sacré ou impur de quelque chose ou de quelqu'un chez les peuples d'Océanie²⁴* ».

I-3 les facteurs d'influence sur les interdits kabyles :

D'après notre corpus et l'histoire de l'imaginaire kabyle, nous avons distingué quelques facteurs qui ont influencé d'une manière directe ou indirecte sur l'imaginaire, notamment sur les interdits. Parmi ces facteurs :

I-3-1 L'islam :

L'islam est l'un des facteurs qui a influence d'une manière directe sur l'imaginaire kabyle, de sorte qu'il constitue une large proportion des lois et des interdictions de la société kabyle : « *il en est ainsi des interdictions qualifiées de harram observer par tous les musulmans ; ce sont, par exemple, les interdits alimentaires, de consommation du porc, animal prohibé au Maghreb avec le sanglier...²⁵* ».

L'influence de la religion islamique est observée aussi dans « *l'interdiction formelles des femmes musulmanes d'épouser un non musulman²⁶* ».

Au cours de notre recherche et à travers notre corpus nous avons découvert de nombreuses prohibitions qui découlent des enseignements de la religion islamique ; soit reçus dans le coran ou connu par le prophète :

Par exemple pour ce qui concerne la femme :

²³ TL Fi, le trésor de la langue française informatisé, 1971

²⁴ Idem

²⁵ LACOSTE- DU-JARDIN C., op.cit, p.191

²⁶ Idem, p.191

Chapitre I : Aperçu historique de l'imaginaire et des tabous

Tameɛttut yeğlen ur ilaq ara ad-tt-id-yaf lmeyreb di berra

Tin yebran ur ilaq ara ad tay wayeɛd uqbel ad tfak leadda-ines

Dans ces interdits incarnaient les enseignements de l'islam, qui exige que les femmes divorcées et les veuves ne se remarient qu'après quatre mois et dix jours, ce qui indique que la société kabyle et son imaginaire sont affectés par cette religion.

Ur ilaq ara ad yesker ney ad yečč aksum uħelluf d leħram

La même chose avec cet interdit alimentaire qui indique le haram en islam.

I-3-2 Les croyances surnaturelles :

Le deuxième facteur à mentionner est les croyances surnaturelles ; « *la plus parts de ces prohibitions sont du caractère religieux ou surnaturel ; ce sont des rites qui s'imposent à tous en divers circonstances, selon leur rôle et fonction* ²⁷ ».

Ces croyances ont été établies dans l'esprit des gens jusqu'à ce qu'elles soient adoptées comme des coutumes et traditions héritées. Nous donnons par exemple ces interdits :

Par exemple pour les enfants

Ur ilaq ara ad at-awin leɛyur ma day tiwin leɛyur ad yesɛu štar n uqarru.

Mi ara as-tesardeɛ i ššabi ur ilaq ara aman-nni-ines aten-teɛgreɛ anda ur zdig ara lhal, mayella tɛgreɛ aman-nni anda ur zdig ara lhal ad d yeffeɛ yehlek allen-is qaren-as tindaw, ad yettahlak tindaw ad ttabzagen lecɛar-nsen.

Ššabi ur ilaq ara at ibab win meqren ilaq ad tesbibeɛ-t qbel i weqrur.

Ur ilaq ara ad t-tesɛadiɛ yef umkan ixemjen ney at id wten lejnun.

Ur ilaq ara ad terzeɛ lħağa deg ufus n weqrur aɛuɛah, ma terzi-tt ad tarrez deg-s tgemmi

Ur ilaq ara aqrur ad yurar s teflut ney aɛekkaz ney ayanim axater meɛyurit sean tħira

*Ur ilaq ara ad tesurfeɛ i weqrur ney ur yettiɛzif ara **Tassa n tyaziɛt** ur tt-tettmudud ara i **wɛqcic amectuħ** ney ad yeffay yettagad*

*Ur ilaq ara ad teččɛd **abuciban** ney **ayen txedmeɛd ad d iban**.*

*Ur ilaq ara ad yečč **tamgart n leid** attuyal temgardt-is ttabarkant.*

*Taqcict ur nezwiğ ara ur ilaq ara ad tečč **taxenfuct n buzluf** ney muli ad **tt-yetbaɛ yihuh** (ad heddren fell-as lyaci ayen ur nelli ara)*

*Taqcict ur nezwiğ ara ur ilaq ara ad tečč **tiğ n buzluf n leid** ney ad **tt-yetbaɛ bur** (ur tseɛɛu ara zher di zwağ)*

***Tayrift tamezwarut** ur ilaq ara ad tt-tečč taqcict ur nezwiğ ara ney muli win **iɛaddan ad yesfeɛd yur-s**.*

²⁷ Idem, p. 191

Chapitre I : Aperçu historique de l'imaginaire et des tabous

Taqcict ur ilaq ad tecc men yir tiferett ney ur tettafeg ara(ur tzeggej ara)
Taqcict ur ilaq ara ad temceh iqedhan ney ass mi ara tezweğ ad d yewwet ugeffur.

Ces interdits indiquent que l'imaginaire kabyle est influencé par des croyances imaginaires du monde invisible, c'est la raison pour laquelle les gens évitent de faire, de manger et même de dire certaines choses (interdits) de peur d'être maudits ou d'être malades et parfois de mourir à cause de ces forces et ces pouvoirs surnaturels et ces créatures invisibles incarnées en dieux et en gardiens.

I-3-3 L'organisation sociale

Le troisième facteur à noter est l'organisation sociale qui caractérise l'ensemble du monde berbère, c'est un système que chacun doit respecter et veiller à respecter ses lois, elle a aussi ses propres interdits : « *on observe aussi des interdits circonstanciels, par exemple, l'interdit de labour d'automne tant que la jemââ (l'assemblée villageoise) ne l'a pas autorisé pour tous.*²⁸ »

Nous pouvons dire que ce système est clair et strict au même temps, il avait son propre effet dans la société kabyle ancienne, « *En général les femmes doivent observer davantage d'interdits que les hommes puisque ceux-ci les excluent des instances politiques ou de cérémonies rituelles : par exemple, elles ne peuvent pas assister et participer à l'assemblée du village.*²⁹ »

Et parmi les interdictions qui incarnent cette organisation dans notre corpus, nous avons :

Argaz ur ilaq ara ad iruh yer tala.
Tameffut ur tetruh ara yer tejmaeit

Ces deux interdits marquent la réglementation stricte du système villageois et ses lois qui ont pris racines dans les esprits des citoyens kabyles et leur imaginaire.

I-4 Les aspects de l'imaginaire kabyle selon les interdits :

A travers ces interdits, nous observons beaucoup d'aspects de l'imaginaire kabyle par exemple :

- Le premier aspect qu'on peut citer c'est que l'imaginaire garde la culture du peuple.

²⁸ LACOSTE-DU-JARDIN C., op.cit, p.302

²⁹ Ibid, p.302

Chapitre I : Aperçu historique de l'imaginaire et des tabous

- L'habillement traditionnel kabyle est un aspect d'un imaginaire identitaire qui indique l'identité amazigh kabyle.

*Tameɛttut ur ilaq ara ad tekkes **amendil** yef uqqaru-is, ur tleɛhu ara melba **lfuɛa***

*Argaz ur ilaq ara ad yekkes **tacacit** di taddert.*

*Argaz ur ilaq ara ad yesames **abernus-is***

- Il touche tous les domaines. Il est dérivé des croyances ou à leurs limites.
- Il est influencé par l'imaginaire arabo-musulman.

*Ur ilaq ara ad yesker d **leɣram***

- L'imaginaire féminin diffère de l'imaginaire masculin, on trouve beaucoup d'interdits qui sont destinés à la femme plus qu'à l'homme.
- Il convient à des représentations magico-religieuses.
- Cet imaginaire est parfois positif et attire la bénédiction :

Tislit mi ara teffey seg uxxam ur ilaq ara ad d-tezzi yer defir

La femme là, ne doit pas se retourner en arrière pour attirer la bénédiction, et pour qu'elle ne divorce pas.

Comme il est négatif et attire la malédiction :

- Le dernier aspect à noter est que l'imaginaire kabyle et les interdits touchent tous les domaines et les périodes de la vie, ils sont liés à la gestuelle, à la parole, à la culture, à la religion, et à la nourriture.

Conclusion :

Dans ce premier chapitre nous avons donné un aperçu historique sur l'imaginaire kabyle et l'historique des tabous qui sont à l'origine polynésienne et leur objectif qui est de protéger les humains contre la colère de dieu et de toutes préjudice, comme nous avons traité les facteurs d'influence de cet imaginaire qui se distinguent dans ; a) l'islam qui est le premier facteur que nous avons abordé, b) l'organisation sociale traditionnelle qui apparaisse clairement dans certains interdits que nous avons cité comme exemples, c) les croyances surnaturelles auxquelles l'imaginaire kabyle se rattache plus, car la majorité de nos interdits se

Chapitre I : Aperçu historique de l'imaginaire et des tabous

classe dans ce facteur. Ensuite nous avons abordé les aspects de cet imaginaire qui ont lien avec notre thème.

Chapitre II : La signification imaginaire des interdits

Chapitre II : Signification imaginaire des interdits

Introduction :

Dans ce chapitre nous allons essayer de cerner un certain nombre de thématiques abordées dans les interdits que nous avons recueillis dans les deux régions de la Kabylie précitées plus haut, et à travers ces thématiques abordées, nous allons extraire les différents types d'imaginaires qui existe à savoir l'imaginaire social, religieux et culturel.

II-1 Les thématiques abordées dans les interdits kabyles

II-1-1 la religion :

Après l'arrivée de l'islam en Afrique du nord il a été accueilli par les peuples nord africain et compris la population kabyle ce qui eu a permis d'avoir un impact et une influence sur leurs imaginaire. « *La loi coranique fait une distinction très nette entre ce qui est licite et ce qui est illicite*³⁰ ». Son influence est bien exprimée dans les interdits par le halal et le haram par exemple : l'interdiction de manger le porc.

II-1-2 La culture :

La culture est un concept tres vaste « *c'est l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propre à un groupe humain, à une civilisation. Elle se transmet socialement, de génération en génération.*³¹ ». Parmi les thématiques abordées dans les interdits kabyles, on trouve aussi ceux qui sont reliés à la culture par le biais des traditions anciennes et les différentes coutumes connues dans la société.

II-1-3 Le Social :

L'organisation de la société kabyle à son rôle influençable sur l'imaginaire créatif des interdits, cela à travers les lois de thajmaat qui l'organise ; comme par exemple l'interdiction d'aller à la fontaine [aux hommes] et d'aller à thajmaath [aux femmes].

II-1-4 Le Rituel :

Les rites ont leur influence sur l'imaginaire ; ils consistent en les différentes croyances surnaturelles et les puissances invisibles ainsi que les différentes forces magiques.

³⁰ QUENTIN L., *L'islam*, EYROLLES, 2004, p.14.

³¹ Topictionnaire, *le dictionnaire de la politique*.

II-2 Les représentations symboliques et imaginaires dans les interdits kabyles

Introduction

Après avoir présenté les thématiques abordées dans les interdits, nous allons, désormais, entamer leurs étude et analyse. Nous allons essayer, à travers cela, d'extraire les représentations symboliques et imaginaires contenues dans celles-ci, voir leur lien avec la société kabyle.

II-2-1 La religion

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, après avoir été islamisé des le VII les kabyles ont été influencé par la pratique de cette religion dans leur quotidien. Nous allons essayer d'extraire les représentations symboliques et imaginaires, contenues dans les interdits, liées à la pratique de cette religion, qui vont nous renseigner sur ses aspects ethno-religieux, mais également, sur la dimension qu'elle a prise.

- **Les interdits religieux destinés aux humains :**

Dans l'interdits n° 09 femme veuve qui viens de perdre son mari il ne faut pas qu'elle passe la nuit à l'extérieur de la maison de son mari le terme ***Ur ilaq ara ad-tt-id-yaf Imeyreb*** symbolise le **haram** et il est relié à la religion musulmane ou la femme veuve doit passer quatre mois et dix jours de deuil dans la maison de son mari.

09) Tamețtut yeğlen ur ilaq ara ad-tt-id-yaf Imeyreb di berra

Dans cet interdit n° 10 on trouve aussi l'expression ***Ur ilaq ara ad tay wayeđ*** qui symbolise le haram relié à l'islam ou la femme divorcée ne doit pas se remarier avec un autre avant la fin de la période d'attente appeler **al 3iddaen** arabe ou ***leadda-ines*** en kabyle.

10) Tin yebran ur ilaq ara ad tay wayeđ uqbel ad tfak leadda-ines

Dans l'interdit n°26 on trouve aussi la notion de **haram** qui signifie bien ne pas manger avec la main gauche et cela est relié toujours à la religion musulmane ou le prophète a inculqué au gens que c'est une obligation.

Chapitre II : Signification imaginaire des interdits

26) *ur ilaq ara ad teččed s uzelmağ*

On revient dans cet interdit n° 28 sur la notion de l'obligation prophétique relié toujours à l'islam ou le prophète a toujours inculqué au gens de couvrir leurs nourritures tout en disant **bismi allah** pour que ceux du monde invisible appelés **les djins** ne puissent pas se servir.

28) *Ur ilaq ara ad teğğed Imakla ur tyum ara*

Cet interdit n° 47 qui signifie de ne pas dormir ou faire la sieste après la prière de al asr relié toujours aux obligations prophétiques liées au monde invisible des djins qui influence beaucoup sur le monde humain en ses moments de la journée .

47) *Ur ilaq ara ad tetseğ yef læşer*

Il est interdit dans la société kabyle de manger la viande de porc ou de consommer les boissons alcoolisées. Cette interdiction symbolise la notion de haram relié à l'islam.

77) *Ur ilaq ara ad yesker ney ad yečč aksum uşelluf d leħram*

II-2-2 La Culture :

Les différentes composantes de la culture ont bien influencé la pensée kabyle, ce qui se reflète dans les interdits que cette région a connus. Dans cette partie nous allons essayer de les mettre en valeur et d'extraire les symboles imaginaires.

- **Les interdits culturels destinés à la femme**

Tameřut (la femme) est un pilier de la maison kabyle ancienne, c'est elle qui s'occupe de la maison et compris la préparation des banquets, qui est une chose noble dans les traditions et culture kabyle, d'où son interdiction sur une femme récemment accouché car elle n'est pas pure avant le retour de couche, il faut qu'elle prépare la levure naturel faite à la maison a base de la semoule à la fin de cette période pour que son enfant grandisse correctement. Cela reflète l'imaginaire dans cet interdit n°03.

03) *Tameřut yerban ur ilaq ara ad tniwel uqbel rebein wussan*

Chapitre II : Signification imaginaire des interdits

Tadist (la grossesse) de la femme est d'une valeur grandiose dans la culture kabyle. Elle signifie la continuité de la race et de la culture elle-même, ce qui a mené à la naissance de cette crainte d'avortement involontaire en allant à **lemqam** (nonsallée), cette crainte qui symbolise l'imaginaire culturel.

05) Tamețtut yellan s tadist ur ilaq ara ad truḥ yer lemqam

- **Les interdits culturels destinés à la nouvelle mariée.**

Trois jours de mariage doivent s'écouler avant que la jeune mariée puisse mettre une ceinture, le mot **ad tebgēs** dans cet interdit reflète l'imaginaire culturel, il signifie la crainte de la belle famille que cette jeune mariée sème la discorde.

18) Tislit mi ara d teddu ur ilaq ara ad tebgēs.

Dans les coutumes de la société kabyle, la jeune mariée ne fait pas le ménage à la maison, elle ne doit pas allumer le feu avant que sept jours s'écoulent de son mariage. Dans cet interdit n° 18 nous trouvons le mot **tamedwast** (le balier) utilisé pour nettoyer le foyer qui symbolise l'imaginaire culturel signifiant de débarrasser les membres de la famille. Ce terme donc est relié à la mort dans l'imaginaire des kabyles. Un autre mot aussi **times** (le feu) est utilisé dans cet interdit qui signifie dans l'imaginaire culturel kabyle les problèmes, comme si elle allume le feu entre les membres de sa belle famille (absence de la paix).

19) Tislit tajdit ur ilaq ara ad tetef tamedwast i uđummu

20) ur ilaq ara ad tecēel times

La jeune mariée ne doit pas manger de la tête du mouton sacrifié dans laid. Le symbole imaginaire que nous pouvons extraire dans cet interdit est **aqarru n buzluḥ** (la tête du mouton) qui signifie la tête du chef de la maison et **leid (l'aid)** cela signifie le sacrifice ici d'où la crainte de sacrifier la tête des chefs de la maison.

62) Ur ilaq ara tislit ad tečč aqerru n buzluḥ n leid ilaq alma yezzi-d fell-as useggas

Chapitre II : Signification imaginaire des interdits

Cet interdit met en valeur la place qu'a la jeune mariée dans la culture kabyle, ici le symbole imaginaire que nous pouvons tirer est **lahwal** (articles) **et yebran** (divorcée), il ne faut pas toucher à l'article de la femme divorcée par crainte de la malédiction (elle se divorcera aussi).

64) Tislit ur ilaq ara ad tenal lahwal n tin yebran

Le mot **taqendurt** (la robe) de la jeune mariée est une chose sacrée dans la culture kabyle, elle a une certaine spécificité, il ne faut pas qu'elle soit portée par une autre femme avant la jeune mariée elle-même. Cela présente un symbole imaginaire qui est le changement, il y a une peur que le mari prenne une autre femme à sa place.

65) Taqendurt n teslit ur ilaq ara ad tt-tels tayed uqbel-is

Dans cet interdit où la jeune femme mariée ne doit pas se retourner en arrière, on peut extraire le mot **tezzi** qui représente le symbole imaginaire dans cet interdit, cela signifie la volonté de retourner à la maison et il est directement relié au divorce qui est une honte dans la culture kabyle.

66) Mi ara teddu teslit ur ilaq ara ad tezzi yer deffir

Nous revenons dans cet interdit sur ce qui est relié à la jeune mariée ou cette fois-ci celle-ci ne doit pas se présenter au mariage d'une autre femme, le symbole imaginaire qu'on peut tirer dedans est le mal qui pourrait les atteindre appelé dans la culture kabyle **inaghluyen**.

87) Ur ilaq ara tislit tajdiṭ ad tili di tmayra n tayed

- **Interdit culturel destiné à l'enfant**

Le nouveau-né a une grande valeur et une place très importante dans la culture et la société kabyle d'où la grande importance donnée à sa santé, cela se reflète dans l'interdiction de jeter ses cheveux par crainte qu'ils soient utilisés dans la construction des nids, ce qui pourrait causer des maux de tête à l'enfant toute sa vie, cette crainte révèle l'imaginaire culturel dans cet interdit.

15) Ur ilaq ara as-tṣeṭleḍ i uqrur ad tdegreḍ acebub-nni ines yer lexla

Chapitre II : Signification imaginaire des interdits

- **Les interdits culturels destinés à l'homme :**

Le terme **abernus** représente la noblesse et la dignité dans la culture kabyle, le fait de le salir signifie une atteinte à cette dignité et perte de valeur de l'homme ainsi que sa place dans tajmaat.

25) Ur ilaq ara ad yesames abernus-is

- **L'interdit culturel dans la fete et enterrement :**

Dans cet interdit nous extrairons un symbole imaginaire qui est relié à la présence des enfants et des jeunes femmes non mariées à la fête de mariage, cela peut être dégagé par la crainte de ce qui est appelé dans la culture kabyle **neksa** qui signifie avoir des difficultés pour se marier.

37) Di tmayra mi ara ad d yekčem lhenni ilaq ad fyen iqrar imectaḥ akked ttelmezyn ur nezwiğ ara

Après l'enterrement du défunt, les gens de sa famille doivent laver leurs mains et leurs visages. Dans cet interdit le mot **ad sarden** représente le symbole imaginaire, cela, désormais, signifie se débarrasser des larmes et du chagrin avant de rentrer à la maison pour pouvoir poursuivre leur vie normalement.

87) Mi ara yemḍel Imegget ilaq at wexam nni akk ad sarden ifasen-nsen akked iqudam-nsen

- **L'interdit culturel d'animaux :**

La vache a une grande importance chez les kabyles ainsi que dans leurs cultures d'où l'importance donner à son colostrum, il est interdit chez les kabyles donner le colostrum à une personne étrangère de la famille, le mot **lbarrani** représente le symbole imaginaire dans cet interdit, il signifie un intrus ou un être humain envieux, d'où la crainte de lui donner **adyes** de la vache, qui a une grande valeur chez les kabyles, par peur que cette dernière perde son lait.

Chapitre II : Signification imaginaire des interdits

104) *Ur ilaq ara tafunast mi ara tarew ad ččen lbarrani adyes-is*

II-2-3 Le Social :

La société kabyle traditionnelle avait des lois strictes qui ne peuvent pas être enfreintes, ces lois sont fètes par tajmaat (l'assemblée), ces lois étaient applicables à tous, dans la mesure où personne ne pouvait les violer, ils sont devenues comme des tabou.

- **Les interdits sociaux destinés aux humains :**

La femme :

Taddart (le village) représente la souveraineté, l'organisation elle-même est considérée comme loi dans l'imaginaire social kabyle, et le fait que la jeune femme non mariée sorte de son village (**taddart**) seule est une infraction de la loi dans cet imaginaire.

01) *Ur ilaq ara ad teffey tmețțut si taddart mi ara tezweğ*

La femme dans la société kabyle n'hérite pas, dans cet interdit le mot **tewret** représente le symbole imaginaire qui signifie la honte, donc c'est une honte pour la femme de demander sa part d'héritage, car elle ramènera des étrangers dans les propriétés de sa famille.

02) *Tamețțut ur ilaq ara ad tewret deg ayla n baba-s*

La femme ne doit pas donner des ordres à son mari, voir même elle ne doit parler à son mari devant les membres de la famille. Cela reflète la bonne éducation dans la société kabyle.

03) *Tamețțut ur ilaq ad theđer i wergaz-is zdat n ieggalen n uxxam*

Dans cet interdit nous trouverons encore une autre loi sur les femmes. Cette loi porte sur l'organisation de la maison, elle revient sur l'éducation de la femme qui doit s'assurer que tout le monde ait bien mangé avant qu'elle puisse entamer son repas.

06) *Ur ilaq ara ad tečč tmețțut uqbel ieggalen n uxxam*

Chapitre II : Signification imaginaire des interdits

La femme dans la société kabyle ne doit pas sortir sans l'autorisation de son mari ou de ses parents, cet interdit indique encore l'éducation inculquée aux femmes kabyles ainsi que son importance.

07) *Ur ilaq ara ad teffey tmeṭṭut seg uxxam mebla ma tcawer argaz-is ney imyaren-is*

Cet interdit renvoie à des lois qui portent sur l'éducation inculquée à la femme kabyle, ou on l'interdit de sortir dors tête nue sans mettre l'*amendil* (le foulard) ou de sortir sans mettre la *fuda*, ces deux vêtements représentent ici un symbole imaginaire social qui reflète la dignité et l'honneur de la femme.

08) *ur ilaq ara ad tekkes amendil yef uqqaru-is, ur tleḥḥu ara melba lfuḍa*

La société kabyle ancienne a bien été conservatrice car était sous l'influence de l'islam, elle interdit la mixité entre femmes et hommes, cela est bien exprimé dans cet interdit ainsi que dans d'autres où il est prohibé pour la femme d'aller à *tejmaet* (l'assemblée), le lieu où se réunissent les hommes pour des fins concernant leurs propre société et leurs bien être collectif. La présentation de la femme à *tejmaet* est une honte dans l'imaginaire kabyle, et cela touche à son honneur, et au regard porté sur sa famille.

52) *Tameṭṭut dayen ur ilaq ara ad truḥ yer tejmaet*

La femme kabyle ne doit pas sortir seule, elle doit être accompagnée d'un homme. Cet interdit est relié à l'islam où la notion de mahram est indispensable pour la femme pour qu'elle puisse voyager, cela porte un préjudice et est perçue comme une honte dans l'imaginaire social kabyle.

53) *Tameṭṭut ur ilaq ara ad teffey wehdes ilaq ad yeddu yides wergaz*

L'homme :

Cet interdit prohibe à l'homme kabyle de prêter son arme spécifiée ici par *tameghelt* (le fusil) à un autre homme. Le mot *tameghelt* a une représentation symbolique imaginaire dans

Chapitre II : Signification imaginaire des interdits

la société kabyle ancienne qui signifié la bravoure et le courage, ceux sur quoi ils mettent un point d'honneur. D'où le fait de prêter son arme révèle le manque de courage.

23) *Ur ilaq ara ad imud urgaz tameghelt-is i wayed*

La société kabyle ancienne accorde une grande importance à la sagesse, d'où son grand intérêt de la transmettre aux hommes par pure éducation sociale, c'est la cause principale pour laquelle il est interdit aux hommes de rentrer ivres dans leur village. Le mot **yesker** (ivre) dans cet interdit indique un symbole imaginaire relié à la personnalité de l'homme dans la société, cela signifie la honte et nuit à sa réputation.

24) *Argaz ur ilaq ara ad yekcem yer taddart yesker d leib fell-as*

Pour bien consacré l'interdiction de la mixité dans la société kabyle, cet interdit empêche l'homme d'aller à la fontaine qui symbolise un lieu féminin dans l'imaginaire social kabyle. C'est à la fontaine que les femmes se rencontrent et discutent. La présence de l'homme dans un lieu pareil porte préjudice à son honneur et il risque d'être expulsé de son village dans un cas extrême.

73) *Argaz ur ilaq ara ad iruh yer tala*

L'homme ne doit pas rentrer au village sans porter un chapeau sur sa tête et il ne faut pas qu'il circule dans le village tête nue. **Tacacit** (calotte) ici représente le respect et la maturité dans l'imaginaire kabyle. Pour cela un homme qui ne la porte pas est mal vu par la société kabyle ancienne.

74) *Argaz ur ilaq ara ad yekkes tacacit di taddert.*

II-2-4 Le Rituel

La société kabyle ancienne a connue beaucoup de rites, dont certains sont encore pratiqué aujourd'hui. Ils correspondent à des représentations plus ou moins magico-religieuses. En analysant les rites kabyles, on trouve Certains sont négatifs et consistent en l'observation d'interdits, et d'autres qui consistent à des interdits divers. Comme on trouve aussi des rites positifs et d'autre circonstanciels, ce que nous allons illustrer dans cette partie du chapitre, toute en mettant en valeurs leurs signification imaginaire dans la pensée kabyle, ainsi que leurs représentations symbolique.

Chapitre II : Signification imaginaire des interdits

- **Les interdits rituels destinés aux humains :**

L'enfant :

Ayyul, (l'âne) a une grande importance dans la vie quotidienne de la société kabyle ancienne. Vu la structure montagneuse de la région, il est le moyen de transport numéro un, compagnon du montagnard. Dans cet interdit le mot **ayyul** a une représentation symbolique imaginaire dans la pensée kabyle qui signifie la stupidité, et le manque d'éducation, pour et cela on interdit de porter un enfant sur un âne.

11) Aqrur amecṭuḥ ur ilaq ara ad t-srekbḍ-t sufella n uyyul

Il ne faut pas faire sortir un bébé par la fenêtre. Ce qu'on peut extraire dans cet interdit comme étant une représentation symbolique imaginaire est le mot **ṭaq** qui signifie l'intrusion et le vol. Dans l'imaginaire kabyle l'intrus ou le voleur rentre toujours par la fenêtre. Il y a cette crainte qu'il grandisse comme voleur, chose rejeté par la société kabyle.

12) Ur ilaq ara ad tesufyeḍ aqrur si ṭaq

Dans les rites kabyles liés au sacrifice de l'aïd ou ils immolent des moutons par rite religieux, il est interdit de donner la viande du cou de mouton aux enfants par crainte que leurs cous deviennent noirs, comme il est interdit de leur donner la mâchoire de ce mouton de peur que leurs dents noircissent. Ainsi que les reins, qui sont complètement interdit aux enfants dans certaines régions. Si l'enfant les mange pour la première fois il faut qu'il le fasse sur le pied du grand père pour éviter l'apparition des kystes sur son corps.

13) Ur ilaq ara ad yečč tamgarḍt n leïd.

14) Ur ilaq ara tani aqrur ad ikareε agames n leïd

16) Tigezzelt i tikelt tamezwarut ilaq ad tt-yečč yef uqeḥir n jedd-is

La jeune fille :

Dans cet interdit **ajeḡig ibawen** a une représentation symbolique imaginaire dans le rituel kabyle, c'est une période d'année qui représente une sorte de malédiction pour la femme qui perce ses orielles, car tout ce qu'elle va porter comme bijoux ne l'embellira jamais.

Chapitre II : Signification imaginaire des interdits

21) *Ur ilaq ara atteflu teqcict imezɣay-is deg ujeǧig ibawen*

La femme non mariée ne doit pas se coiffer les cheveux la nuit, la nuit est relié à la méfiance et l'insouciance dans l'imaginaire rituel kabyle. Pour ne pas avoir des soucis dans la vie il est interdit de se coiffer la nuit.

22) *Taqcict ur nezwiǧ ara ur ilaq ara ad temceɗ akked wetma-s deg id*

Il ne faut pas laisser la cuillère dans l'assiette, cet interdit est relié au monde de l'invisible, car dans les rites kabyles on croit à l'existence de ce monde qui vie avec nous, pour cela on pense que si on laisse la cuillère dans l'assiette ils mangent avec. Cet interdit a une autre interprétation religieuse reliée toujours au monde de l'invisible ou le prophète a inculqué au gens de dire bismi allah avant de laisser la cuillère dans l'assiette.

Ur ilaq ara ad teǧeɗ tiflut deg uɛbeɣsi

- **Les interdits rituels agricoles :**

Cet interdit est relié à l'agriculture et les kabyles lui accordent une grande importance. Il ne faut pas manger les premières fèves récoltées pour la première fois dans la saison avant de les cuire. Dans l'imaginaire kabyle cela peut provoquer la perte de la récolte qui pourrait être infesté par les vers.

31) *Ibawen ur ilaq ara ad tezwidr ad teččeɗ seg-sen d izegzawen*

- **Les interdits rituels temporaires:**

Il existe beaucoup d'interdits relié à une période ou à un moi de l'année dans les rites kabyles. Ce sont généralement des interdits circonstanciels. Ces interdits qui sont bien reliés au moi de **maggu** (mai) où il est interdit de rénover sa maison ; refaire le revêtement extérieur de la maison , car il est connu dans la société kabyle que le revêtement argileux de la maison se fait chaque année pour qu'elle soit bien étanche, cela permet d'éviter l'infiltration d'eau de pluie et de neige en hiver. Comme il est interdit de la nettoyer, et allant même à interdire de fabriquer les râtaux fait avec des plantes durant ce moi. Dans la croyance kabyle cela est appelé **asqacher**, qui signifie un état d'esprit superstitieux ou la superstition en français.

Chapitre II : Signification imaginaire des interdits

Dans les deux interdits on note toujours la superstition. Il est interdit de couper les cheveux durant ce mois par crainte qu'ils ne repoussent jamais, et ne pas se marier en mois de mai par crainte de se divorcer. Il est interdit aussi de mettre les œufs à la poule pour la couvée de peur que celle-ci ne réussisse pas. La superstition a une grande influence sur la pensée imaginaire kabyle.

32) *ur ilaq ara ad tselyeḍ axxam ney lkanun di maggu*

33) *Ur ilaq ara ad tgezmeḍ acebbub di tlemmast ney di tagara n maggu*

34) *Ur ilaq ara ad tawiḍ tislit ney ad tmudeḍ taqcict di maggu*

81) *Ur ilaq ara ad zwiḍ axxam di maggu*

82) *Ur ilaq ara attgreḍ timellalin i tyaziḍ di maggu*

83) *Di maggu ur ilaq ad d tarzeḍ imeslaḥ*

- **Les interdits rituels dans jours fériés :**

Dans ces interdits le mot **taɛacurt** a une représentation symbolique imaginaire magique. Elle est représentée par une femme imaginaire ayant le pouvoir de châtier les gens. Pour cela il est interdit de couper une plante et d'une manière générale il est interdit de travailler durant cette journée. Dans ces interdits on spécifie bien la couture, le tissage et de couper choses avec des ciseaux.

35) *Ur ilaq ara win ad igezmen lḥaḡa tazegzawt di taɛacurt*

36) *Win ara yxedmen taduḍt ur ilaq ara xdan di taɛacurt*

84) *Ur ilaq ara ad tetfeḍ lemḡes ney attgezmeḍ s tqabact di taɛacurt*

85) *Ur tzzeteḍ ara*

86) *Di taɛacurt ur ilaq ara ad tetfeḍ tiseḡnit*

- **Les interdits rituels de l'enterrement :**

Ici **amerḥum** le défunt représente un symbole imaginaire dans le rituel kabyle signifiant la perte, pour cela il est interdit aux femmes enceintes d'assister à la cérémonie du

Chapitre II : Signification imaginaire des interdits

défunt pour ne pas perdre son bébé, la même chose pour les jeunes femmes non mariées pour éviter ce qui est appelé *neksa* sorte de malédiction qui pourrait les suivre et les empêcher de se marier.

38) *Tin yellan s tadist ur ilaq ara ad d yekcem ney ad yeffey fell-aset umerhum.*

39) *Ur ilaq ara ad yekcem lmeqget ney ad yeffey aft id ur nezwiğ ara*

- **Les interdits rituels des croyances surnaturelles :**

Dans les rites kabyles, il est interdit aux jeunes de planter les noyers (tajugett) car dans leurs imaginaire ils vont mourir quand leurs troncs atteignent un diamètre équivalant au diamètre du cou de celui qui l'a planté va décéder, pour cela ce travail incrimine aux personnes âgées. Nous remarquons que cela est lié toujours à la superstition.

80) *Ur ilaq ara ad tezzuğ tajugett*

Il est interdit de poser la main sur sa joue quand on est en position assise, cela nous mène à un état pensif qui peut devenir maladif.

90) *Ur ilaq ara ad teqqimeğ attetfeğ lhenk-im*

Il est interdit de balayer le sol derrière une personne qui va voyager, le mot **attdumeğ** a une représentation symbolique imaginaire signifiant se débarrasser, se lasser. Pour cela dans les rites kabyles on évite un acte pareil de crainte que le voyageur ou l'immigré ne revienne jamais.

93) *Ur ilaq ara attdumeğ deffir n win ara yinigen*

Il ne faut pas réparer son vêtement en le portant sur soi. Ici, le mot **ad ixiden** (coudre) a une signification imaginaire dans la pensée kabyle qui représente le mensonge, dans ce cas cette personne sera victime de calomnie.

94) *Ur ilaq ara win ad ixiden af uksum-is*

Chapitre II : Signification imaginaire des interdits

Il est interdit de dormir derrière l'ancien métier à tisser appelé *azetța*. Dans le rituel kabyle cet instrument est surveillé par des gardiens imaginaires appelés *iassaen* qui tue toute personne qui dort derrière ce métier.

99) Ur ilaq ara ad tetsed deffir n uzetța

II-3 Le statu des interdits :

Dans la vie quotidienne, beaucoup de choses et d'événements changent, parfois même les croyances changent. Cela est le cas de notre société aujourd'hui. Si nous comparons la communauté amazighe aujourd'hui à l'ancienne société nous constatons une différence énorme entre elles. Le mode de vie, les croyances, et même les interdits ont changé. La nouvelle génération ne croit pas aux gardiens (de la maison, de la fontaine...). La femme kabyle ne porte pas le foulard (amendil) obligatoirement comme avant. Donc nous pouvons dire qu'il y a des interdits qui sont disparus comme ceux des croyances surnaturelle et culturelle, il y a aussi des interdits qu'on applique jusqu'à nos jours surtout les interdits religieux.

Autrefois les problèmes et les litiges étaient réglés par les membres des comités de village (les personnes sages). Les interdits ont été nombreux pour les hommes, notamment pour les femmes et les enfants, il y avait beaucoup de tabous. Par exemple les enfants ne peuvent pas y aller au marché avant l'âge de 18 ans, les femmes auparavant ne pouvaient pas assister à *tajmaat*, ni aller à la ville ou au marché seule, elles ne pouvaient pas donner leur avis ni de proposer quelque chose. Par contre dans notre temps la majorité de ces tabous sont violés et cassés que ce soit par les hommes ou par les femmes, les gens en ont été libérés et chacun a ses propres principes, croyances et idéologie. Ces tabous et ces prohibitions qui avaient une grande résonance chez les anciennes générations sont devenus une simple culture et peuvent disparaître avec le temps.

Conclusion :

A travers les thématiques que nous avons abordées ; le social, le religieux, et le rituel, nous avons pu dégager les représentations symboliques et imaginaires de nos interdits, et donner la signification imaginaire de chacun d'eux. Nous avons à conclure que l'imaginaire

Chapitre II : Signification imaginaire des interdits

des ces interdits est lié à l'imaginaire collectif de la société kabyle. Ainsi que leur statut est changé avec le temps.

Conclusion générale

Conclusion générale :

A travers cette étude, il a été question d'aborder le thème de l'imaginaire dans les interdits kabyle, et notamment leurs significations imaginaires. La première tâche de ce travail est la collecte et la sauvegarde de ces tabous pour pouvoir extraire les représentations symboliques et l'imaginaire de ces derniers.

A travers ce travail, nous avons essayé de répondre aux questions principales ; la première est de donner la signification des interdits kabyle, la deuxième est de quel imaginaire s'agit-il ? et la dernière quel est leur statut dans la société moderne ?

Nos chapitres ont pour objectif de répondre à la problématique posée.

Dans le premier chapitre nous nous sommes intéressés à l'histoire des imaginaires kabyle pour pouvoir extraire ces facteurs d'influences et comprendre d'où viennent tous ces tabous et leur source. Nous avons distingué trois grands facteurs ; l'islam, l'organisation traditionnelle de la société kabyle, les croyances des mondes invisibles. Ceux-ci ont un rôle important dans la création des tabous kabyle. Comme nous avons trouvé quelques aspects ayant un lien avec ces interdits.

Ensuite nous avons passé au deuxième chapitre qui est le noyau de cette recherche, où nous avons fait une analyse de notre corpus. Là nous avons dégagé les thématiques abordées dans ce dernier ; le religieux, le social, la culture et le rituel. Une fois les thématiques dégagées nous avons essayé d'extraire les représentations symboliques, comme nous avons donné la signification de chaque interdit.

Nous pensons avoir répondu aux questions posées dans la problématique puisque nous avons constaté que l'imaginaire des interdits se manifeste dans des représentations qui ont un rapport avec l'imaginaire collectif, socio-culturel, kabyle.

Nous espérons que nous avons pu atteindre notre objectif, et que les prochaines études vont remédier aux carences et aux manquements signalés dans la nôtre.

Bibliographie

Bibliographie

1) Ouvrages :

DURKHEIM E., *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Quadrige/PUF, Paris, 1998

GRAWTZ M., *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, Paris, 2000

RENE B., *IMAGINAIRE ET « IDENTITE ESPEREE »DANS L'ENTREPRISE :CAS DU CIRPP,2008.*

SARTRE J.P., *L'imaginaire*, coll,"'idées''", Gallimard, 1971.

SEGMAND F., *Totem et tabou, interprétation par la psychanalyse de la vie sociale des peuples primitifs*, Chicotimie, Qebec, 2002.

THOMAS J., *introduction aux méthodologies de l'imaginaire*, Ellipses, Paris, 1998

Volker psychologie, Mythes et religion, 1906, vol II.

WUNERNBOURGER J-J., *L'imaginaire, Que-sais-je*, PUF, Paris, 2003.

2) Articles :

Revue africaine, *Journal des travaux de la société historique algérienne*, 1862

3) Dictionnaires :

Dictionnaire de la culture française, *Encyclopédie et noms propres*, Hachette, Paris, 1989

LACOSTE-DU-JARDIN C., *Dictionnaire de la culture berbère en Kabylie*,

Le petit Larousse illustre, Dictionnaire, Larousse, Paris, 2008.

Annexes :

Annexe 1 : le corpus du village d'Azazga.

Annexes

Annexs1 : Corpus du village d'Azazga :

a) Les êtres humains :

Tamettut

- 1) *Ur ilaq ara ad teffey tmeṭṭut si taddart mi ara tezweġ*
- 2) *Tameṭṭut dayen ur ilaq ara ad tewret deg ayla n babas*
- 3) *Tameṭṭut yerban ur ilaq ara ad tniwel ur ilaq ad teffey uqbel rebein wussan*
- 4) *Tameṭṭut ur ilaq ad theḍer i wergaz-is zdat n ieggalen n uxxam.*
- 5) *Tameṭṭut yellan s tadist ur ilaq ara ad truḥ yer lemqam.*
- 6) *Ur ilaq ara ad tečč tmeṭṭut uqbel ieggalen n uxxam*
- 7) *Ur ilaq ara ad teffey tmeṭṭut seg uxxam mebla ma tcawer argaz-is ney imyaren-is*
- 8) *Tameṭṭut ur ilaq ara ad tekkes amendil yef uqqaru-is, ur tleḥḥu ara melba lfuḍa*
- 9) *Tameṭṭut yeġlen ur ilaq ara ad-tt-id-yaf lmeṣreb di berra*
- 10) *Tin yebran ur ilaq ara ad tay wayeḍ uqbel ad tfak leadda-ines*

Arrac :

11- *Aqrur amecṭuḥ ur ilaq ara ad t-srekbḍ-t sufella n uyyul negh ad d yeffey ixuṣ lefhama*

12- *Ur ilaq ara ad tesufyed-t si ṭaq negh ad yeffey d amaker*

13- *Ur ilaq ara ad yečč tamgarḍt n leid negh mulac ad d yeffey tamgarḍt-is d taberkant ,*

14- *Ur ilaq ara tani ad ihhh ad ikareε agames n leid ney mulac uglan-is ad d fyen d
ibarkanen.*

15- *Ur ilaq ara as-tṣeṭleḍ ad tdegred acebub-nni ines yer lexla ilaq ad tegred deg usalas.
alemmas i waken ad yeseu lġahd-nni n usalas. Agrud ur ilaq ara ad yeffey deg id ney
ad yehlek*

16- *Agrud ur ilaq ara ad yekcem yef ugrud wayeḍ ma yella ur yextin ara*

17- *Llufan ma ad yčč tigezzelt i tikelt tamezwarut ilaq ad tt-yečč yef uqejir n jedd-is ney
ad d teffey deg-s*

18- *Ur ilaq ara ad teġeḍ icetiḍen n uqrur aṭutaḥ di barra af lmayreb ney ad yili kra it-
yettayen.*

Tislit:

19) *Tislit mi ara d teddu ur ilaq ara ad tebgas xaṭarc ma day tebgas ad d tebgas yer
ieggalen ur tettili ara akides lmufahama.*

20) *Ur txeddem ara cyel n uxxam alam εaddan sebea wussan.*

Annexes

21) *Ur ilaq ara ad tetef tamedwast i uđummu ur ilaq ara ad tecceel times , ma yella tetef times ney tamedwast ayen id tufa deg uxxam-nni ad iruđ , times-nni xdani atan dayem times tecceel deg uxam nsen, aqłaqa*

Taqcict:

22) *Ur ilaq ara atteflu taqcict imezzay-is deg ujeđig ibawen ur tettizyin ara fell-as lfeđa ur tettacbađ ara iyi-s*

23) *Taqcict ur nezwiđ ara ur ilaq ara ad temceđ akked wetma-s deg id ney ad tay sin yergazen*

Argaz

24) *Ur ilaq ara ad imud tameđelt-is i walbađ (d lqella n tirugza)*

25) *Argaz ur ilaq ara ad yekcem yer taddart yesker d leib fell-as*

26) *Ur ilaq ara ad yesames abernus-is*

b) Les interdits alimentaires :

28) *ur ilaq ara ad tečceđ s uzelmađ ney ue tetti ara lbaraka*

29) *Ur ilaq ara ad teđeđ tiflut deg uđebsi ney ad yeč segs ciđan.*

30) *Ur ilaq ara ad teđđeđ lmakla ur tyum ara ney ad tt-nalen cwađen.*

c) Les interdits agricoles:

31) *Ur ilaq ara attneqceđ deg iwrayen ney atteqar tejra-nni , ur ilaq attleqmeđ deg iwrayen dayen ney ur yettay ttelqim-nni*

32) *Ur ilaq ara ad d-kssen madden ayen zđan uqbel ad yimđur ney ur yetti ara lxir*

33) *Ibawen ur ilaq ara ad tezwir ad tečceđ seg-sen d izegzawen uqbel ad tesebbeđ seg-sen imensi ney ad rkun*

d) les interdits temporaries:

34) *ur ilaq ara ad tselyeđ axxam ney lkanun di maggu .*

35) *Ur ilaq ara ad tgezmeđ acebbub di tlemmast ney di tagara n maggu ney ad yettancaw.*

36) *Ur ilaq ara ad tawiđ tislit ney ad tmudeđ taqcict di maggu ney ad tebru.*

e) Les jours feriés:

Di teacurt:

37) *Ur ilaq ara win ay gezmen lđađa tazegzawt di teacurt diri*

Annexes

38) Win ara yxedmen taduđt ur ilaq ara xdan di teacurt ,

f) La fete et l'enterrement:

Tamayra :

39) Di tmayra mi ara ad d yekčem lħenni ilaq ad fyen iqrar imectaħ akked
ttelmezyin ur nezwiğ ara ney ad tuyal fell-asen nneksa

Lğanaza:

40) Ur ilaq ara mara tili lğanaza ad teqqim teqrurt dinna ney tin yellan s tadist

41) Ur ila qara ad d yekcem ney ad yeffey fell-asant umerħum.

42) Ur ilaq ara ad d yekcem lmeğget ney ad yeffey aft id ur nezwiğ ara ilaq ad fyent
ar barra ney ad tuyal fell-asant nneksa.

g) Les croyances surnaturelles:

43) Ur ilaq ara tilemžit as-tesuref l uzeđta ma tesuref-as ilaq ad-as d tuyal ney ad
teqgen ur tzeğej ara

44) Ur ilaq ara attelseđ taqendurt tetti negħ ad tetti fell-am ddunit ula d arkasen
ttin

45) Ur ilaq attsersed lħağa tbed yef tebburt diri yef ieggalen bbexxam

46) Ur ilaq ara ad teqqimed yef umnar n tebburt ney am surfen leğnun,

47) Ur ilaq ara ad teğed tabburt teldi yef lmayreb ney ad d kecmen cwađen,

48) Ur ilaq ara ad tđumed yef lmeýreb ney ad truħ lbaraka

49) Ur ilaq ara ad tmeçdeđ si lmeýreb d asawen ney ad yeyli ucebub ,

50) Ur ilaq ara ad tetsed yef leaşer ney ad d tekred thelkeđ , ilaq af leaser attiliđ
tekred .

Annexe 2: Le corpus du village de Draa El Mizan.

Annexes

Annexe 2 : Le corpus du village de Draa El Mizane :

a) Les êtres humains :

Tamejtu:

- 51) *Tamettut ur tzellu ara di tmetti-nney*
- 52) *Tamejtu ur ilaq ara ad tessers aqebbi deg urrebi-s mi ara tessett ney ad tečč arraw-is.*
- 53) *Tamejtu ad yilin s tadist ur ilaq ara ad tegzem acebbub-is ney ad d yeffey mmi-s d aedar*
- 54) *Tamejtu isean argaz ur ilaq ara ad temced deg id ney ad tettali tlabba n urgaz-is.*
- 55) *Tamejtu dayen ur ilaq ara ad truḥ yer tejmaet, imi tajmaet n yergazen.*
- 56) *Tamejtu ur ilaq ara ad teffey wahdes ilaq ad yeddu yides wergaz , yerna ilaq ad tezwir zdat-s*
- 57) *Tamejtu ur ilaq ara ad tniwel s uqaru-s earyan ilaq ad ter acemmel , ur ilaq ara dayen ad tekkes tafunart mi ara teffey ackku d leib fell-as*

Arrac :

- 58) *Mi ara as-tesarded i ššabi ur ilaq ara aman-nni-ines aten-teqreḍ anda ur zdig ara lhal, mayella teqreḍ aman-nni anda ur zdig ara lhal ad d yeffey yehlek allen-is qaren-as tindaw, ad yettahlak tindaw ad ttabzagen lecfa-nsen*
- 59) *Ur ilaq ara aqrur aṭuṭaḥ att-sufyed-t yef lmayreb negh ad yewḥec deg id*
- 60) *Ur ilaq ara ad t-teseadid yef umkan ixemjen ney at id wten lejnun.*
- 61) *Ur ilaq ara ad terzed lhaḡa deg ufus n weqrur aṭuṭaḥ, ma terzi-tt ad tarrez deg-s tgemmi*
- 62) *Ur ilaq ara aqrur ad yurar s teflut ney aekkaz ney ayanim axater meḍyurit sean tṭira*
- 63) *Ur ilaq ara ad tesurfeḍ i weqrur ney ur yettiyziif ara*
- 64) *Tassa n tyaziḍt ur tt-tettmuduḍ ara i weqci amectuḥ ney ad yeffay yettagad*

Tislit

- 65) *Ur ilaq ara xdani atteč buzluf n leid ilaq alma yezzi-d fell-as useggas.ma day ttečca-t qaren-d ad tečč aqarru n uxxam-nni*

Annexes

- 66) *Ur ilaq ara mi ara ad teddu akk-nni ad teqqen yid-s lfeṭa qaren ur yelhi ara af wergaz-is ad yuḡal ad tetteḍdu deg uksum-is*
- 67) *Tisliṭ ur ilaq ara ad tenal laḥwal n tin yebran neḡ ad tebru ula d nettat.*
- 68) *Taqendurt n tesliṭ ur ilaq ara ad att-tels tayeḍ uqbel-is neḡ ad tebru tesliṭ-nni.*
- 69) *Mi ara teddu d tisliṭ ur ilaq ara ad tezzi yer deffir.*
- 70) *Tisliṭ tajdiṭ dayen ur ilaq ara as-d-ayen lqec wexxam-is aseggas-nni amezwaru.*

Taqcict

- 71) *Taqcict ur nezwiḡ ara ur ilaq ara ad tečč taxenfuct n buzluḥ neḡ muli ad tt-yetbae yihuh (ad heddren fell-as lyaṭi ayen ur nelli ara)*
- 72) *Taqcict ur nezwiḡ ara ur ilaq ara ad tečč tiṭ n buzluḥ n leid neḡ ad tt-yetbae bur (ur tseεeu ara zher di zwaḡ)*
- 73) *Tayrift tamezwarut ur ilaq ara ad tt-tečč taqcict ur nezwiḡ ara neḡ muli win iεaddan ad yesfeḍ yur-s.*
- 74) *Taqcict ur ilaq ad tecc men yir tiferett neḡ ur tettafeg ara(ur tzeggej ara)*
- 75) *Taqcict ur ilaq ara ad temceḥ iqedḥan neḡ ass mi ara tezweḡ ad d yewwet ugeffur.*

Argaz

- 76) *Argaz ur ilaq ara ad iruḥ yer tala.*
- 77) *Argaz ur ilaq ara ad yekkes tacacit di taddert.*
- 78) *Ur ilaq ara ad yesker neḡ ad yečč aksum uḡelluf d leḥram*

b) Les interdits alimentaires:

- 79) *Ur ilaq ara ad teččeḍ abuciban neḡ ayen txedmeḍ ad d iban.*
- 80) *Ur ilaq ara ad yečč tamgart n leid attuḡal temgardt-is ttabarkant.*
- 81) *Ur ilaq ara ad yesker neḡ ad yečč aksum uḡelluf d leḥram*

c) Les interdits agricoles:

- 82) *Ur ilaq ara ad tezwireḍ ticert yer wakal uqbel ad zarreen ifellaḥen irden*
- 83) *Win yezzān ticcirt ur ilaq ara ad tt-yeqḍee seg uxxam-is neḡ ad truḥ lbaraka*
- 84) *Ur ilaq ara ad tezzuḍ tajujett neḡ ass mi ara timyur anect umgarḍ n win itt-izḡan ad yemmet (ilaq as yezlu asfelUr ilaq ara ad yezenz tafarka-s*

d) Les interdits temporaries:

- 85) *Ur ilaq ara ad zwiḍ axxam di maggu, (tella yiwet zik tekker ad d tezwin axxamdi maggu dya yerra-d fell-as wergaz-is takna).*
- 86) *Ur ilaq ara attgreḍ timellalin i tyaziṭ di maggu axaṭer ur tettenkar ara ama theswa idammen n yiwen seg iεeggalen.*
- 87) *Di maggu ur ilaq ad d tarzeḍ imeslaḥ*

e) Les jours feriés :

Di teacurt:

88) *Ur ilaq ara ad tetfeđ lemqes ney attgezmeđ s tqabact ney attettargigiđ*

89) *Ur tzzeteđ ara ney muli yer zdat atteseuđ tirgigit di laeđam*

90) *Di teacurt ur ilaq ara ad tetfeđ tisegnit ney ad tettargigiđ*

f) Fete et enterrement:

Lđanaza

91) *Mi ara yemđel Imegget ilaq at wexam nni akk ad sarden ifasen-nsen akked iqudam-nsen, ur ilaq ara ad qimen ur sirden ara.*

Tamayra

92) *Ur ilaq ara tislit tajđit ad tili di tmayra n tayed, me telle ilaq ad xedment ifasen-nsent deg aman*

Ur ilaq ara dayen ad yekcem umeđhar yef teslit

g) Les croyances sur naturelles:

93) *Ur ilaq att kemzeđ yef lđenk xas i ymeđtawen*

94) *Ur ilaq ara ad teqqimeđ attetfeđ lđenk-im xas l wylif*

95) *Ur ilaq ara attečeđ s ibeddi*

96) *Ur ilaq ara attđumeđ deffir n win ara isafren ney ad iruđ ur d yettuyal*

97) *Ur ilaq ara win ad ixiden af uksum-is ney ad hedren madden fell-as ayen ur nelli,*

98) *ur ilaq ara ad tekseđ acaren deg id xas l uyilif*

99) *Ur ilaq ara ad telseđ acetid maqlubi ney ad teqleb fell-am*

100) *Ur ilaq ad yeti usebbađ ney ad tetti ddunit .*

101) *Ur ilaq ara ad tesurfeđ i Isas*

102) *Ur ilaq ara ad tetsed deffir n uzeđta ney mulac ak-iney ueesas-is.*

103) *Ur ilaq ara attxedmeđ Isas blama tezlid-as aseffel ney ur yettali ara*

h) Les interdits des animaux:

104) *Ur ilaq ara tafunast mi ara tarew ad cćen lbarrani adyes-is ,ilaq ad tección wat wexam kan ney as-iruh ukefay. Ma yella teslit tajđit uread id yezzi fell-as useggas ur ilaq ad tección-it*

105) *Tamcict akked teqjunt mi ara jarint ur ilaq ara ad tezređ arraw-nsent xatarc ma tezrid-ten atayni ad mten*

106) *Ur ilaq ara ad sebhed yef uwtul ney ur d-qeđtuđ ara lecyal*

Annexe 3: résumé en berbère

Annexes

Agzul s tmaziyt :

Nefren ad nexdem tarawt yef usugen n imegdal n tmetti taqbaylit (ayen ur nlaq ara), acku asentel-agi d amaynut, mačči atas n tezrawin i yettwaxedmen fell-as.

Tagdelt tesæa azal-is, imi atas n isudaf i yellan i tesæa tmetti-nney ama yef urgaz ama yef tmettut ladya wid n tejmuyæ, wid n usyan (ddin)... imegdal-a d usriden macca ad d-naf deg-sen atas n tegniwin n usugen.

Anadi-a yebda yef sin n ixfawen

Uqbel ad nekcem deg yixef amezwaru nemeslay-d yef tezwart-nney am ttawilat I nesaxdem, d wayen nextar asentel-agi, am akken id nehḍer yef tesnarayt, tarrayin, d wayen icudden yer tezwart-nney am ttawilat I nesaxdem d wamek id d-nejmeε imegdal-a d wayen nextar asentel-agi am waken id nehḍer yef uguren id nemmuger di leqdic-a

Ixef amezwaru nefren ad d- nehḍer deg-s yef umazray n usugen d tegdelt sumuta am akken id nehḍer yef imeskaren n tezrirt n usugen aqbayli. Yer tagara n yixef nbeder-d timezri n usugen aqbayli deg imegdal i d-nejmeε yakan.

Deg yixf wis sin nemeslay-d yef isental yellan di tegdelt, ama d dдин, idles... am akken id nemeslay yef tgensest n uzamal tasugnant I yellan di yal yiwen seg imagd-al-nney. yer tagara nbeder-d azayen I sean imegdal di tmetti taqbaylit tamirant.

Seg waya ad d-nini d akken axeddim-a yebna yef usegzi n usugen yellan di tegdalt i yesæan azal d ameqqran di tmetti taqbaylit taqburt. Ayen iy-yeḡḡan ad d-negzu ayen akken yefren wa ad d-nini ayyer amdan ur ilaq ara ad ixalef anec-agi.